



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 avril 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 164 de l'ordre du jour  
**Financement des activités découlant de la résolution**  
**1863 (2009) du Conseil de sécurité**

## **Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016**

### **Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie : projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

#### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

	(en dollars É.-U.)
Crédit ouvert pour 2015/16	513 428 300
Dépenses de 2015/16	512 341 400
Solde inutilisé de 2015/16	1 086 900
Crédit ouvert pour 2016/17	574 304 900
Montant estimatif des dépenses de 2016/17 <sup>a</sup>	573 821 000
Montant estimatif du solde inutilisé de 2016/17 <sup>a</sup>	484 000
Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18	619 312 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2017/18	578 913 400

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 janvier 2017.



## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires formule aux paragraphes 24, 30, 35, 43, 46, 49, 57, 58, 65 et 66 du présent rapport des recommandations qui aboutiraient à réduire de 40 398 700 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/788). On trouvera également, dans les paragraphes qui suivent, les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Au cours de son examen du financement du BANUS, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 20 avril 2017. La liste des documents qu'il a examinés ou consultés figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées qu'il a formulées sur les constatations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 et sur les questions relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en général se trouvent dans les rapports correspondants du Comité (A/77/845 et A/71/836, respectivement). Les principales observations et recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées concernant plus particulièrement le BANUS [anciennement Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)] sont examinées au paragraphe 8 ci-après.

### Contexte

3. Le Comité consultatif rappelle que, dans plusieurs résolutions, le Conseil de sécurité a pris des décisions concernant la création et les attributions du BANUS. Il a notamment :

a) Créé l'UNSOA pour fournir un appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) [résolution 1863 (2009)];

b) Créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) sous la forme d'une mission structurellement intégrée basée à Mogadiscio [résolution 2102 (2013)], et décidé que l'UNSOA devrait être intégré dans celle-ci [résolution 2093 (2013)];

c) Décidé que l'UNSOA appuierait les unités de l'armée nationale somalienne déployées sur le front en leur fournissant, à titre exceptionnel, des rations alimentaires, de l'eau, du carburant, des moyens de transport, des tentes et des moyens d'évacuation sanitaire intrathéâtre pour les opérations menées conjointement par l'armée nationale somalienne et l'AMISOM, et que cet appui serait financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies [résolution 2124 (2013)];

d) Décidé que l'UNSOA serait rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et qu'il serait chargé de fournir un appui à l'AMISOM, à la MANUSOM et à l'Armée nationale somalienne lors des opérations menées conjointement avec l'AMISOM, compte tenu de l'élargissement de la mission du Bureau d'appui depuis sa création en 2009 [(résolution 2245 (2015))];

## II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016

4. Dans sa résolution 69/306, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice 2015/16, un crédit d'un montant brut de 513 428 300 dollars (montant net : 508 725 400 dollars) destiné à financer le fonctionnement du Bureau d'appui. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Les dépenses ont représenté un montant brut de 512 341 400 dollars pour l'exercice considéré, soit un taux d'exécution de 99,8 %, le solde inutilisé se montant à 1 086 900 dollars bruts (0,2 %).

5. Une analyse des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Bureau d'appui pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/630). Le Comité consultatif prend note des importants dépassements de crédits enregistrés, notamment aux rubriques suivantes :

a) Contingents (24,5 millions de dollars, soit 21,5 %), notamment au titre des rations (27,2 millions de dollars), en raison de la modification du contrat relatif à celles-ci, le dépassement étant en partie compensé par la sous-utilisation des crédits prévus au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement (4,5 millions de dollars);

b) Consultants (4,9 millions de dollars, soit 247,4 %), essentiellement en raison du recrutement de 55 consultants (5,4 millions de dollars) appelés à remplacer le personnel dans des zones qui ne répondent pas aux normes minimales de sécurité opérationnelle, le dépassement étant partiellement compensé par le fait que le coût effectif par consultant a été inférieur aux prévisions ;

c) Voyages (1,25 millions de dollars, soit 51,7 %), les déplacements sur le terrain ayant été plus longs que prévu;

d) Transports aériens (11,3 millions de dollars, soit 18,2 %), notamment au titre : de la location et de l'exploitation d'hélicoptères (9,9 millions de dollars), en raison du remplacement de deux appareils par des hélicoptères équipés de dispositifs de vision nocturne; des carburants et lubrifiants (2,9 millions de dollars), en raison du transfert du principal centre de ravitaillement pour deux hélicoptères et un avion du Kenya à la Somalie, où le prix des carburants était plus élevé; de la location et de l'exploitation d'avions (1,6 million de dollars), le coût des nouveaux contrats concernant deux aéronefs ayant été plus élevés que prévu. Le dépassement est en partie compensé par la sous-utilisation des ressources prévues au titre des services (3,9 millions de dollars), laquelle s'explique principalement par le fait que le nombre de vols spéciaux qu'il a été nécessaire d'affréter a été inférieur aux prévisions;

e) Informatique (3,8 millions de dollars, soit 27,8 %), les dépenses afférentes à l'achat de progiciels et de licences et redevances et à la location de logiciels (4,5 millions de dollars) ayant été plus élevées que prévu.

6. Les dépassements de crédits ont été compensés en partie par une sous-utilisation des crédits au titre : a) des installations et infrastructures (4 223 700 dollars, soit 4,6 %); b) des transports terrestres (8 017 000 dollars, soit 17,6 %); c) des communications (12 069 500 dollars, soit 41,2 %); d) de la santé (8 513 000 dollars, soit 43,7 %); e) des fournitures, services et matériel divers (16,8 millions de dollars, soit 22,8 %).

7. Les observations du Comité consultatif sur les informations relatives aux différents objets de dépenses présentées dans le rapport sur l'exécution du budget (A/71/630) sont reproduites, selon qu'il convient, dans la section IV ci-après, consacrée à l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/788).

#### Questions liées au rapport du Comité des commissaires aux comptes

8. Le Comité consultatif a également examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2016 (A/71/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes avait formulé des observations et des recommandations concernant l'UNSOA, notamment en ce qui concerne : a) les réaffectations de ressources systématiques (le Bureau d'appui comptabilisait, avec deux autres missions, le nombre le plus élevé de réaffectations, notamment entre catégories de dépenses) (voir par. 39 et 44 ci-dessous, qui traitent des consultants et des voyages); b) les créances anciennes; c) les mauvais résultats obtenus en ce qui concerne l'élément gestion avisée de l'indice de performance en matière de gestion du matériel; d) l'absence de coordonnateurs pour les questions environnementales et de séances d'information sur ces questions à l'intention des contingents; e) le cas des actifs entièrement amortis et toujours utilisés [voir le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836)]. **Le Comité consultatif compte que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront appliquées dans les meilleurs délais.**

### III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2017, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer le Bureau d'appui depuis sa création s'établissait à 3 209 989 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 167 208 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 42 781 000 dollars. Au 27 février 2017, le solde de trésorerie du Bureau était de 235 444 000 dollars, dont 192 439 000 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses et 43 005 000 dollars d'autres disponibilités. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les montants dus aux pays fournissant des contingents avaient été versés en mars 2017 et qu'au 17 avril 2017, le solde de trésorerie du BANUS se montait à 170 282 000 dollars, dont 156 193 000 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2017, le tableau d'effectifs du BANUS s'établissait comme suit :

	<i>Effectif autorisé/ approuvé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Contingents des Nations Unies	70	41	41,4
Contingents de l'AMISOM	21 586	21 527	0,3
Police de l'AMISOM	120	120	–

	<i>Effectif autorisé/ approuvé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Unités de police constituées de l'AMISOM	420	279	33,6
<b>Postes</b>			
Personnel recruté sur le plan international	375	258	31,2
Personnel recruté sur le plan national	199	155	22,1
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>			
Volontaires des Nations Unies	21	16	23,8
Personnel fourni par les gouvernements	6	–	100

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

11. En ce qui concerne le déploiement d'un contingent de 70 soldats, il est indiqué dans les rapports sur l'exécution du budget qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2245 (2015), dans laquelle le Conseil de sécurité s'est félicité que des États Membres envisagent de fournir du personnel en tenue ainsi que du personnel fourni par des gouvernements au Bureau en appui à l'exécution des tâches prescrites, le Secrétaire général a, dans sa lettre datée du 12 avril 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2016/350), informé le Conseil de l'intention du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de déployer en trois phases un contingent national de 70 hommes maximum à l'appui du BANUS. Par une lettre de son président en date du 15 avril 2016 (S/2016/351), le Conseil a pris note des informations figurant dans la lettre du Secrétaire général. Le 17 avril 2016, huit membres du contingent britannique des Nations Unies ont été déployés en Somalie dans le cadre de la première phase (voir A/71/630, par. 9, et A/71/788, par. 16). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce contingent avait reçu le remboursement : du coût standard du personnel militaire; du matériel appartenant aux contingents; du matériel majeur; du soutien logistique autonome; des voyages occasionnés par la relève; et d'autres types de soutien logistique. En ce qui concerne les budgets des exercices 2015/16, 2016/17 et 2017/18, le Comité a été informé que : a) les dépenses effectivement engagées au titre du remboursement aux taux standard du coût des contingents pendant l'exercice 2015/16, d'un montant de 26 600 dollars, avaient été imputées sur le budget approuvé de cet exercice; b) le rapport du Secrétaire général sur le budget du BANUS pour l'exercice 2016/17 (A/70/773) ayant été publié le 4 mars 2016, autrement dit avant la décision de procéder à ce déploiement, aucun crédit n'avait été prévu au titre de ce contingent dans le projet de budget, et le montant du remboursement aux taux standard des dépenses afférentes au nombre de soldats déployés (656 600 dollars) était financé au moyen des crédits approuvés pour cet exercice; c) des ressources d'un montant total s'élevant à 713 000 dollars étaient demandées dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18 (pour 43 soldats, compte tenu du déploiement prévu du contingent).

12. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses pour l'exercice 2016/17, le Comité a été informé qu'au 31 janvier 2017, les dépenses de l'exercice s'élevaient à 454 907 000 dollars, soit 79 % des crédits ouverts. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 573 821 000 dollars, contre un crédit ouvert de 574 305 000 dollars, soit un solde inutilisé de 484 000 dollars (0,1 %).

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

### **A. Mandat et résultats attendus**

13. La dernière prorogation en date du mandat du Bureau d'appui a été autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2297 (2016), par laquelle le Conseil a décidé d'autoriser les États Membres de l'Union africaine à maintenir le déploiement de l'AMISOM jusqu'au 31 mai 2017. Dans sa résolution 2245 (2015), le Conseil avait souligné le rôle et l'importance d'une plateforme d'appui souple, efficace, rationnelle et responsable en tant que levier stratégique de l'action menée en Somalie (voir également par. 3 d) ci-dessus). Le Secrétaire général indique qu'un appui sera apporté à l'effectif autorisé de l'AMISOM, soit 22 126 agents en tenue et 70 membres du personnel civil, à 70 agents en tenue des Nations Unies, ainsi qu'à 10 900 membres du personnel de l'Armée nationale somalienne lors de ses opérations conjointes avec l'AMISOM; l'appui sera financé, dans ce dernier cas, par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne (voir A/71/788, par. 31).

14. On trouvera aux paragraphes 6 à 21 du rapport sur le projet de budget pour l'exercice 2017/18 (A/71/788) des précisions sur les hypothèses budgétaires du BANUS et les activités d'appui à la Mission. Il est indiqué dans ce rapport que le BANUS s'est acquitté de son mandat en recourant à une combinaison de modalités de prestation de services alliant un effectif allégé, des fournisseurs extérieurs privés et des soldats de l'AMISOM dans le cas des services fournis sur les théâtres d'opérations (ibid., par. 7 et 9). Il y est également indiqué que le BANUS continuera d'apporter un appui à l'AMISOM par le biais des pôles de commandement de secteur et de bataillon et dans des sites majeurs, mais qu'il incombera toujours à l'AMISOM de prendre la relève à partir de ces sites en utilisant ses propres moyens de livraison (ibid., par. 7 et 9).

15. Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 prévoit en outre que l'appui couvrira tous les services, notamment le personnel, les finances, les achats, la gestion des marchés, le budget et la formation, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, la santé, la mise en place et la maintenance de systèmes informatiques et de communications, les opérations de transport (aérien, maritime et terrestre) et la gestion des risques liés aux explosifs, notamment les stratégies de réduction des risques. Pour l'exercice 2017/18, ces services seront renforcés grâce au déploiement, dans tous les secteurs de l'AMISOM, d'unités de soutien dotées de véhicules utilitaires lourds, de capacités de génie de combat, de moyens de gestion des dangers liés aux explosifs et de forces de sécurité, ainsi qu'à l'intensification des acheminements, sur les itinéraires principaux de ravitaillement, jusqu'aux centres de secteur et aux postes de commandement de bataillon (ibid., par. 32).

### **B. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional et partenariats**

16. On trouvera aux paragraphes 22 à 29 du projet de budget des informations concernant la coopération et les partenariats régionaux et la coordination avec

l'équipe de pays. Il est prévu que le BANUS continuera de mettre l'accent sur le développement de ses consultations avec la Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) bénéficiera de la présence du BANUS à la Base de soutien logistique de Mombasa. Le BANUS continuera d'apporter un appui aux opérations de trésorerie de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre d'un service de caisse intégré mis en place à la suite de l'entrée en service d'Umoja. Il continuera également d'utiliser les services du Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour tirer parti de la planification conjointe des achats à l'échelon régional, du développement de la stratégie régionale d'achat, de la gestion régionale des fournisseurs et du renforcement des ressources prévues au titre des contrats-cadres régionaux (un poste P-5 relevant du BANUS est affecté au Bureau régional d'achat). Le Centre de services régional d'Entebbe continuera d'apporter à ses missions clientes, y compris le BANUS, un appui régional dans les domaines suivants : entrées en fonctions et cessations de service, prestations et états de paie du personnel recruté sur le plan national, règlement des sommes dues aux fournisseurs, voyages et autres avantages du personnel, traitement des demandes de remboursement, services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques. À ce propos, le Comité consultatif relève que si l'on compare l'effectif du personnel des ressources humaines et l'effectif total proposé pour 2017/18, le BANUS enregistre un coefficient plus élevé (3,1 %) que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (1,0), la MINUSS (1,1), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (1,6) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) (2,1), surtout si l'on tient compte de l'appui apporté par le Centre de services régional dans le domaine des ressources humaines. Les commentaires et observations du Comité concernant ces coefficients figurent dans son rapport sur les questions transversales liées aux opérations de maintien de la paix (A/71/836).

### C. Ressources nécessaires

17. Les prévisions de dépenses du BANUS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 se montent à 619 312 100 dollars, soit 45 007 200 dollars (7,8 %) de plus en chiffres bruts que le crédit de 574 304 900 dollars ouvert pour l'exercice 2016/17. Une analyse des variations pour l'exercice 2017/18 figure à la section III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/71/778). On trouvera un résumé des hypothèses budgétaires connexes aux paragraphes 7 à 19 du rapport.

18. Le Comité consultatif relève que l'augmentation des ressources jugées nécessaires pour 2017/18 concerne les trois grandes rubriques du budget : a) personnel militaire et personnel de police (29,6 millions de dollars, soit 19,6 %); b) personnel civil (8,7 millions de dollars, soit 14,8 %); c) dépenses opérationnelles (6,8 millions de dollars, soit 1,9 %).

## 1. Personnel militaire et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2016/17<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Contingents des Nations Unies	70	70	–
Contingents de l'AMISOM	21 586	21 586	–
Police de l'AMISOM	120	120	–
Unités de police constituées de l'AMISOM	420	420	–
<b>Total</b>	<b>22 196</b>	<b>22 196</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé de l'exercice.

19. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel militaire et du personnel de police pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élève à 180 693 300 dollars, soit une augmentation de 29 551 900 dollars, ou 19,6 %, par rapport au montant alloué à l'exercice précédent. Le coefficient délais de déploiement appliqué à ces prévisions est de 2 % pour les contingents des Nations Unies, les contingents de l'AMISOM et la police de l'AMISOM, et de 25 % pour les unités de police constituées de l'AMISOM. Le Comité consultatif relève que le taux de vacance de postes effectif s'établissait à 33,6 % pour les unités de police constituées au 31 janvier 2017. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour sur le taux de vacance de postes pour les unités de police constituées de l'AMISOM seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget du BANUS pour 2017/18.**

20. L'augmentation proposée pour l'exercice 2017/18, d'un montant de 29 551 900 dollars, est principalement imputable à l'accroissement des ressources nécessaires au titre des contingents (30 millions de dollars), en partie compensé par la réduction des dépenses au titre des unités de police constituées de l'AMISOM (0,6 million de dollars). L'augmentation des ressources demandées au titre des contingents s'explique par les éléments suivants : a) matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome (18,7 millions de dollars) (voir par. 21 à 24 ci-dessous); b) rations (7,4 millions de dollars) (voir par. 26 et 27 ci-dessous); c) voyages au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement (2 millions de dollars) (voir A/71/788, par. 93).

### **Nouvelle augmentation demandée des ressources à affecter aux remboursements au titre du soutien logistique autonome**

21. Le Secrétaire général précise que l'augmentation proposée de 18,7 millions de dollars pour l'exercice 2017/18 au titre du soutien logistique autonome est principalement imputable à une modification du mandat approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2245 (2015), par laquelle le BANUS a été chargé de rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police cinq catégories de dépenses (matériel de cuisine et formation en vue de garantir la préparation sans danger des rations; transmissions VHF/UHF et HF, communications téléphoniques et communications TETRA; fournitures pour l'hygiène et le nettoyage; mobilier et articles de papeterie; tentes tactiques). Dans cette même résolution, le Conseil a décidé que lorsqu'un pays fournisseur de contingent ne serait pas en mesure d'assurer le soutien nécessaire demandé par

l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans les catégories susmentionnées, un soutien limité en lieu et place du remboursement serait fourni pour que des normes minimales soient assurées. Le Comité rappelle que par suite de l'adoption de cette résolution par le Conseil, un montant estimatif de 15 millions de dollars avait déjà été prévu au budget de l'exercice 2016/17 pour les remboursements au titre du soutien logistique autonome. Lorsqu'il avait examiné le projet de budget pour 2016/17, le Comité avait été informé que sur ce montant de 15 millions de dollars, 7 millions de dollars représentaient l'incidence financière nette de ces remboursements et les 8 millions restants correspondaient au matériel acheté et fourni par le BANUS, étant donné que, les années précédentes, celui-ci n'avait pas été en mesure d'assurer pleinement les prestations de services à tous les lieux où opérait l'AMISOM (A/70/742/Add.14, par. 23 et 24).

22. Ayant demandé des précisions quant à la justification du surcroît de ressources de 18,7 millions de dollars demandé pour l'exercice 2017/18, le Comité a également été informé que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police devaient assurer leur soutien logistique de façon autonome et se charger intégralement des éléments entrant dans les cinq catégories de dépenses susmentionnées pour recevoir les remboursements du BANUS. Étant donné que ces pays et l'Union africaine avaient informé le BANUS qu'ils n'assureraient pas eux-mêmes leur soutien logistique avant janvier 2017, un abattement de 70 % avait été appliqué au montant prévu au budget de l'exercice 2016/17 pour les remboursements au titre du soutien logistique autonome. **Le Comité fait observer que l'application d'un abattement de 70 % à l'estimation du coût des remboursements au titre du soutien logistique autonome pour l'exercice 2016/17 (15 millions de dollars) n'avait pas été porté à sa connaissance lorsqu'il a examiné le projet de budget pour ce même exercice.**

23. Ayant demandé des précisions quant au respect des dispositions relatives au soutien logistique autonome par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Comité a été informé que ces dispositions avaient commencé d'être appliquées par l'un des pays concernés le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qu'elles le seraient ensuite par deux autres pays, respectivement les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> mai 2017, selon les estimations. Les autres pays fournisseurs de contingents et de personnel de police n'avaient cependant pas encore confirmé une date précise à cet égard. **Le Comité consultatif ne voit pas bien comment l'augmentation proposée de 18,7 millions de dollars pour les remboursements au titre du soutien logistique autonome de l'exercice 2017/18 a été calculée ni dans quelle mesure elle correspond aux taux d'exécution actuels et prévu des dispositions y relatives par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de l'AMISOM. En outre, aucun renseignement ne lui a été communiqué quant au montant total des ressources qui seraient nécessaires si ces pays exécutaient pleinement les dispositions relatives au soutien autonome.**

24. **Sur la base des informations disponibles, le Comité consultatif recommande une réduction de 50 % (9,35 millions de dollars) de l'augmentation proposée de 18,7 millions de dollars pour 2017/18. Il estime que les informations sur les ressources nécessaires pour effectuer les remboursements au titre du soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de l'AMISOM manquent de précision, et que cette augmentation n'est pas dûment justifiée au regard des taux d'exécution actuel et prévu. Le Comité compte que le Secrétaire général**

**présentera des informations complètes à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget du BANUS pour 2017/18, et qu'il fera de même dans les futurs projets de budget du Bureau.**

25. En outre, ayant demandé si un mécanisme de suivi était en place au BANUS, le Comité a été informé que le Groupe du matériel appartenant aux contingents était chargé de procéder chaque trimestre à des inspections et des vérifications en vue d'établir le degré de conformité aux normes applicables au soutien logistique autonome, et que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police n'étaient remboursés que pour les catégories de dépenses qui remplissaient les conditions exposées dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. **Le Comité consultatif compte que le BANUS exercera la diligence requise en veillant à ce que les remboursements soient effectués aux taux standard et conformément aux normes et aux pratiques de l'Organisation, et en procédant à des examens périodiques pour s'assurer que les fournitures et services sont pleinement fournis, comme l'a demandé le Conseil de sécurité [voir résolution du Conseil 2245 (2015), par. 2 c)].**

#### **Nouvelle augmentation demandée en raison de la modification du contrat d'approvisionnement en rations**

26. Selon le Secrétaire général, l'accroissement des crédits demandés au titre des rations pour l'exercice 2017/18, d'un montant de 7,4 millions de dollars, est principalement dû à la modification du contrat d'approvisionnement en rations intervenue durant l'exercice 2015/16 [A/71/788, par. 93 b)]. Le Comité consultatif relève que le dépassement de dépenses, d'un montant de 27,2 millions de dollars, enregistré à l'exercice 2015/16 et l'accroissement proposé de 17,4 millions de dollars pour l'exercice 2016/17 étaient l'un et l'autre imputables à la modification de ce contrat. Lorsqu'il a examiné l'exécution du budget de l'exercice 2015/16 et les projets de budget pour 2016/17 et 2017/18, il a demandé à plusieurs reprises des éclaircissements au sujet des accroissements constatés ou demandés pour ces trois exercices, sans obtenir en réponse des informations concordantes [voir également A/70/742/Add.14, par. 19 à 22, A/71/630, par. 46 et A/71/788, par. 93 b)]. On trouvera ci-dessous un résumé des renseignements complémentaires que le Comité a obtenus à sa demande et des informations figurant dans les rapports pertinents du Secrétaire général :

a) Le dépassement de dépenses de 27,2 millions de dollars enregistré en 2015/16 (voir par. 5 a) ci-dessus) était, selon le Secrétaire général, imputable à la modification du contrat relatif aux rations, dont le champ s'est élargi pour donner une plus grande responsabilité au fournisseur en ce qui concerne la livraison des vivres aux état-majors de bataillon et aux pôles sectoriels. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'avant la modification du contrat, toutes les livraisons de rations étaient effectuées grâce aux moyens de transport aérien et terrestre du BANUS (ou de son prédécesseur l'UNSOA) et avec le concours d'une entreprise extérieure en exécution d'un contrat de logistique. Aux termes du contrat modifié, la charge du transport (terrestre, aérien et maritime) des rations jusqu'au point de livraison incombe principalement à ce sous-traitant et non plus au Bureau. Cependant, les frais de transport prévus par ce contrat modifié étaient supérieurs aux frais de transport aérien supportés par l'UNSOA par suite du transfert au sous-traitant des risques et des responsabilités afférents à la livraison des rations. En

conséquence, s'il ne faisait pas d'économie, l'UNSOA était assuré que des rations de qualité seraient livrées aux contingents en temps voulu.

b) En ce qui concerne l'augmentation de 17,4 millions de dollars proposée pour l'exercice 2016/17, le Comité a été informé (lorsqu'il a examiné le projet de budget pour 2016/17) que le sous-traitant disposait des capacités nécessaires (installations, équipement, moyens de transport et personnel qualifié) pour maintenir le niveau requis de qualité, de sécurité et de prestation de service globale. Le Comité a également été informé que si le BANUS devait reproduire ces services à la même échelle, il lui faudrait plusieurs hélicoptères supplémentaires, ainsi que des équipages, du personnel d'aviation, du personnel de contrôle des mouvements et du matériel de manutention, et il devrait assumer les frais de manutention au sol. En outre, préalablement à la modification du contrat, le BANUS avait effectué une analyse coût-avantage dont les critères étaient axés sur la recherche d'avantages pour le Bureau et d'améliorations du service fourni à son client, l'AMISOM, plutôt que la réalisation d'économies. Le contrat modifié laissait néanmoins prévoir des économies sous la forme d'une réduction des dépenses liées à la sous-traitance des services logistiques et d'une diminution appréciable des coûts de l'utilisation des moyens de transport aérien du BANUS. Or, dans son rapport sur le projet de budget pour l'exercice 2017/18, le Secrétaire général indique que pour l'exercice précédent, qui était la première année de l'exécution du contrat après la modification, les estimations concernant les besoins en ressources avaient été calculées en partant de l'hypothèse que, pour cette première année, les moyens des Nations Unies seraient utilisés pour le transport et l'entreposage. **Le Comité consultatif relève avec préoccupation que l'utilisation des moyens des Nations Unies pour le transport et l'entreposage des rations pendant la première année de l'exécution du contrat, qui a commencé au cours de l'exercice 2015/16, n'a pas été portée à sa connaissance lorsqu'il a examiné le projet de budget pour 2016/17 et n'était pas présentée comme un facteur de coût dans ce même projet.**

c) En ce qui concerne l'accroissement de 7,4 millions de dollars demandé pour l'exercice 2017/18, le Secrétaire général déclare à présent que la livraison des rations sera effectuée, pendant cet exercice, à la fois par le prestataire de services extérieur et par l'ONU. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il avait été décidé en octobre 2016, « par mesure d'économie » de revenir à une formule conjuguant l'utilisation des appareils du BANUS pour le transport aérien et les moyens du prestataire extérieur pour l'acheminement des rations par mer et par route. Le Comité constate, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que l'accroissement des besoins en carburant dû à l'augmentation du nombre d'heures de vol nécessaire pour assurer la livraison des rations était l'un des deux principaux facteurs déterminants du dépassement de 3,4 millions de dollars au titre des opérations aériennes prévu pour 2016/17.

d) S'agissant des raisons pour lesquelles le BANUS se charge à nouveau de la livraison des rations par voie aérienne, les informations que le Comité a reçues, après en avoir fait la demande, n'étaient pas concordantes. Ayant demandé des explications à ce sujet, le Comité a été informé que l'AMISOM n'avait pas été en mesure d'assurer des escortes de sécurité pour les convois d'approvisionnement acheminés par la route (pour des raisons tenant au mauvais état des routes, aux éventuels engins explosifs improvisés, aux risques d'embuscade et aux limitations de la main-d'œuvre), ce qui avait fréquemment occasionné des retards et obligé le sous-traitant à assurer davantage de livraisons par voie aérienne, d'où une

augmentation des coûts. Or, lorsque le Comité a demandé des précisions à propos des cas dans lesquels la Mission avait refusé d'escorter des convois routiers, il a été informé que le BANUS avait, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au concept général d'opérations de l'AMISOM prévoyant une plus grande utilisation des principaux itinéraires de ravitaillement dans les zones de responsabilité des pays fournisseurs de contingents, intensifié sa concertation avec le quartier général de la Mission, ce qui avait débouché sur des progrès graduels en ce qui concerne l'utilisation des routes par certains de ces pays. Le BANUS avait obtenu un succès limité grâce à l'utilisation des unités de soutien de la Mission, certains contingents ayant fait des efforts appréciables pour escorter les convois routiers (voir également le paragraphe 68 ci-dessous, concernant les services de lutte antimines). Il avait cependant continué de se heurter à des difficultés, certains autres contingents refusant d'assurer des escortes pour la livraison de fournitures. **Sur la base des informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif ne voit pas bien dans quelle mesure les cas de refus d'assurer des escortes ont incité le BANUS à se charger à nouveau de l'acheminement des rations par voie aérienne ;**

e) Ayant demandé des précisions concernant les prévisions de dépenses au titre de la livraison des rations, le Comité a été informé que le contrat précisait le coût de la livraison assurée par le sous-traitant pour chaque destination, en fonction de la distance entre celle-ci et Mogadiscio. Le BANUS ne payait le sous-traitant que pour les livraisons effectuées dans les zones qu'il l'avait chargé de desservir, et le sous-traitant ne facturait le BANUS que pour le coût effectif des acheminements de vivres jusqu'à Mogadiscio, à l'exclusion de l'élément de transport. Le Comité a été informé que cela donnait au Bureau la possibilité d'acheminer lui-même les rations vers des lieux de livraison lorsque cette solution était plus rentable et comportait un risque minimal de responsabilité potentielle.

**27. Bien qu'il en ait fait la demande, le Comité consultatif n'a pas reçu une copie de la section pertinente du contrat d'approvisionnement en rations modifié. Il prend note des augmentations continues, totalisant 52 millions de dollars (27,2 millions de dollars pour 2015/16, 17,4 millions de dollars pour 2016/17 et 7,4 millions de dollars pour 2017/18), des crédits demandés par suite de la modification du contrat. Il considère que les informations présentées par le Secrétariat sont contradictoires et n'apportent pas la justification de ces augmentations, surtout en ce qui concerne les rôles et responsabilités respectifs du sous-traitant et du Bureau, ainsi que les coûts connexes, tels que stipulés dans le contrat d'approvisionnement modifié. Le Comité se propose en conséquence de prier le Comité des commissaires aux comptes de se pencher, lorsqu'il vérifiera les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice financier clôt le 30 juin 2017, sur les marchés passés par le BANUS dans tous les domaines pour les exercices 2015/16 et 2016/17 (voir également le paragraphe 62 ci-dessous, au sujet du contrat de services médicaux), et d'examiner notamment le recours par le Bureau à des services de consultants, de vacataires et de personnel recruté par les fournisseurs extérieurs (voir par. 39 à 42 ci-dessous).**

28. Le Comité consultatif a en outre été informé que le BANUS avait également, par mesure d'économie, porté de deux à quatre semaines la fréquence des ravitaillements effectués dans certains endroits après avoir augmenté la capacité de

stockage des bataillons concernés. **Il compte que le BANUS précisera, dans le projet de budget pour 2018/19, à combien s'élève l'économie ainsi réalisée.**

29. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 24 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre du personnel militaire et du personnel de police.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2016/17</i>	<i>Effectif proposé 2017/18</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	375	375	–
Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	199	199	–
Volontaires des Nations Unies	21	21	–
Personnel fourni par les gouvernements	6	6	–
<b>Total</b>	<b>601</b>	<b>601</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

30. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élève à 67 191 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 8 656 700 millions de dollars (14,8 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2016/17. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 25 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 26 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 16 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 10 % pour les Volontaires des Nations Unies et de 15 % pour le personnel fourni par les gouvernements (A/74/788, par. 84 et tableau correspondant). D'après les informations qui lui sont communiquées, le Comité consultatif note qu'au 31 janvier 2017, les taux de vacance de postes effectifs étaient de 31,2 % pour le personnel recruté sur le plan international, 33,3 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 23,8 % pour les Volontaires des Nations Unies. **Le Comité consultatif rappelle que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir A/70/742, par. 45). Le Comité recommande donc d'appliquer un taux de vacance de 31 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 33 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 24 % pour les Volontaires des Nations Unies aux prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence. En outre, le Comité compte que des informations sur l'incidence que sa recommandation visant à supprimer 42 postes pourrait avoir sur les taux de vacance seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget pour 2017/18 (voir par. 35 ci-après).**

### **Restructuration, transferts et réaffectations**

31. Le Secrétaire général indique que les changements proposés au tableau d'effectifs pour l'exercice 2017/18 sont essentiellement des transferts et réaffectations concernant 154 postes (transfert de 112 postes et réaffectation de 42 postes), comme indiqué aux tableaux 2 à 5 du projet de budget (voir A/71/788, par. 35 et 36). Le Secrétaire général rappelle qu'une évaluation globale des effectifs du BANUS a été effectuée durant l'exercice 2015/16 et que le budget de l'exercice 2016/17 reflétait une refonte complète de la structure organisationnelle du BANUS afin d'aligner ses fonctions, ses postes et son personnel sur la stratégie globale d'appui aux missions et d'appliquer le modèle de prestation des services et de chaîne d'approvisionnement qui vise à le rendre plus efficace et efficient dans l'exécution de son mandat. La phase pilote de l'application du modèle a commencé en janvier 2016 et son application intégrale en juillet 2016. L'Assemblée générale a approuvé la création de 112 postes et emplois de personnel civil (dont 99 de personnel recruté sur le plan international) et 6 emplois d'agent fourni par les gouvernements pour l'exercice 2016/17 (ibid., par. 34).

32. Le Comité consultatif a donc demandé des explications quant au transfert et à la réaffectation proposés de 154 postes et à la poursuite de la restructuration du Bureau durant l'exercice 2017/18. Il a été informé que la redistribution des fonctions, la création d'une nouvelle structure hiérarchique et la mise en place de nouvelles méthodes de travail qui étaient proposées n'auraient pas pu être envisagées lors de l'examen des besoins en personnel civil de 2015. Les changements proposés étaient les suivants :

a) Constitution de l'équipe de collaborateurs directs du Chef du BANUS par réaffectation de deux postes (1 P-5 et 1 P-4) et transfert de 4 postes (1 P-5, 1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de l'équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission et d'autres piliers. Le poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) serait transféré de l'Équipe déontologie et discipline<sup>1</sup> du Bureau du Chef du BANUS;

b) Poursuite du transfert et du redéploiement de 109 postes et emplois entre les secteurs en Somalie et entre Mombasa et Nairobi au Kenya en fonction de l'évolution des besoins de l'AMISOM et de la MANUSOM. Sur ces 109 postes et emplois, il était proposé d'en réaffecter 15 et d'en redéployer 25 (les 69 postes et emplois restants devant être transférés à une autre localité);

c) Réaffectation et transfert de postes au sein des piliers (106 postes) et d'un pilier à l'autre (48 postes) visant à remédier aux problèmes de charge de travail dans les différents piliers, y compris les transferts proposés pour faire en sorte que la Section de la gestion des ressources humaines relève du Bureau du Directeur de l'appui à la mission et non plus du Directeur adjoint de l'appui à la mission (20 postes) et les transferts et réaffectations proposés dans le cadre du

<sup>1</sup> Dans le projet de budget pour l'exercice 2016/17, il était proposé de créer une équipe déontologie et discipline comprenant deux postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), mais seulement deux postes (1 P-4 et 1 d'agent du Service mobile) ont été approuvés par l'Assemblée générale. Avec le transfert proposé du poste d'agent du Service mobile, l'Équipe ne compterait plus qu'un poste P-4 pour l'exercice 2017/18.

regroupement des anciennes sections de la chaîne d'approvisionnement (marchandises) et de la chaîne d'approvisionnement (services) en une section baptisée Section de l'approvisionnement (réaffectation de 5 postes et transfert de 25 postes);

d) Modification de l'intitulé des sections du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui n'entraîne pas de réaffectation ni de transfert de postes.

33. Selon les informations figurant au paragraphe 32 ci-dessus, le Comité consultatif note que, en prenant en compte le transfert proposé de 69 postes et emplois, les changements proposés aux effectifs du BANUS pour 2017/18 concerneraient 223 postes et emplois, soit 37 % de la composante civile (595 agents) (à l'exclusion des 6 agents fournis par les gouvernements). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que sur les 154 postes et emplois qu'il était proposé de réaffecter ou de transférer, 29 (26 %) faisaient partie des 112 postes dont la création avait été approuvée pour 2016/17 et 41 étaient vacants. Le Comité a également demandé des précisions, mais n'en a pas obtenu, sur la manière dont ces transferts et réaffectations de poste s'accordaient avec les conclusions de l'évaluation des effectifs menée en 2015 et sur les améliorations qu'ils apporteraient dans le cadre des méthodes de travail révisées, s'agissant en particulier du modèle de chaîne d'approvisionnement et de prestation de services, comme il est suggéré au paragraphe 36 du projet de budget, selon lequel les réaffectations et transferts proposés permettraient au BANUS d'être moins tributaire d'arrangements tels que la sous-traitance et de maximiser l'efficacité des effectifs. En revanche, le Comité note la forte augmentation du nombre de consultants qui doivent être recrutés pour 2017/18 (voir par. 41 et tableau ci-après) et l'augmentation de 2,9 millions de dollars du montant demandé à la rubrique Fournitures, services et matériel divers en vue de l'externalisation des services d'entreposage à Mombasa, à Mogadiscio et dans les centres de secteur (Beledweyne, Baledogle, Baidoa et Kismayo) (ibid., par. 104). **Le Comité consultatif réaffirme que le Secrétaire général aurait dû donner plus d'informations sur l'augmentation globale des ressources demandées pour 2017/18 au titre du personnel civil, des consultants et des vacataires, notamment au sujet de leurs fonctions et des localités où ils sont affectés (A/70/742/Add.14, par. 57). Le Comité estime aussi que le BANUS aurait dû remédier à ses besoins persistants de services de consultants et de vacataires, compte tenu du renforcement important de ses effectifs.**

34. Ayant demandé des précisions sur les 154 réaffectations et transferts de poste, le Comité consultatif a été informé que pour un certain nombre de transferts envisagés, le BANUS proposait en fait de changer les intitulés des postes pour les aligner sur ceux approuvés par le Bureau de la gestion des ressources humaines et pour reprendre les intitulés corrects du classement qui avait été récemment établi. Quant aux postes dont la fonction devait être modifiée, il était proposé de les réaffecter. Le Comité consultatif note que selon la définition donnée dans l'annexe I du projet de budget, la réaffectation de poste est proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Le Comité estime que ces réaffectations devraient être considérées comme équivalant à la suppression de postes actuels et à la création de postes et devraient donc être soumises aux procédures applicables aux nouveaux postes en ce qui concerne, notamment, l'obligation de justifier dans le détail les fonctions qui y

sont attachées, le recrutement et la sélection, et l'application d'un taux de vacance de 50 % durant la première année de leur création (A/71/836/Add.5, par. 29 et 31).

35. **Compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles opère le BANUS et de la nécessité pour celui-ci d'adapter ses effectifs en fonction des besoins opérationnels, le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert de 112 postes et emplois. Cela étant, le Comité n'est pas convaincu par les raisons données pour expliquer la réaffectation d'un aussi grand nombre de postes et emplois (42) durant l'exercice 2017/18, compte tenu en particulier de l'évaluation globale des effectifs menée durant l'exercice 2015/16 et du fait que l'Assemblée générale a approuvé par la suite la création de 112 postes et emplois pour combler les lacunes opérationnelles du BANUS. Le Comité recommande donc de ne pas réaffecter les 42 postes et emplois dont les fonctions sont devenues superflues et de supprimer les 42 postes et emplois.**

#### **Gains d'efficacité attribuables à la mise en service d'Umoja**

36. Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget, le BANUS n'a pas fourni d'informations sur les gains d'efficacité découlant de la mise en service d'Umoja comme certaines missions de maintien de la paix l'ont fait. **Le Comité consultatif compte que le BANUS quantifiera les gains d'efficacité découlant de la mise en service d'Umoja et donnera des informations à ce sujet dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19.**

37. **Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes 30 et 35 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions faites par le Secrétaire général au sujet du personnel civil pour l'exercice 2017/18.**

### **3. Dépenses opérationnelles**

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2016/17</i>	<i>Montant proposé pour 2017/18</i>	<i>Variation</i>
364 628 800	371 427 400	6 798 600

38. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élève à 371 427 400 dollars, soit une augmentation de 6 798 600 dollars (1,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2016/17. L'augmentation proposée au titre des dépenses opérationnelles pour 2017/18 correspond à l'augmentation des dépenses prévues au titre : a) des installations et infrastructures (12,5 millions de dollars, soit 12,6 %); b) des transports aériens (10,7 millions de dollars, soit 14,9 %); c) de l'informatique (3,2 millions de dollars, soit 37,5 %); d) des services médicaux (4,9 millions de dollars, soit 24,2 %). Cette augmentation est en partie compensée par une baisse des dépenses au titre : a) des transports terrestres (19,2 millions de dollars, soit 35,3 %); b) des fournitures, services et matériel divers (5,9 millions de dollars, soit 7,7 %) (voir A/71/788, sect. II.A).

## Consultants

39. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que, pour l'exercice 2015/16, les réaffectations aux rubriques relevant des dépenses opérationnelles faisaient apparaître des tendances manifestes, comme par exemple aux rubriques Consultants et Voyages. Il a noté que le BANUS comptait parmi quatre missions de grande taille qui recouraient largement aux réaffectations (voir par. 44 ci-dessous concernant la rubrique Voyages). S'agissant de la rubrique Consultants en particulier, l'augmentation en 2015/16 concernait principalement le BANUS (qui a réaffecté un montant de 5,4 millions de dollars pour recruter 55 consultants supplémentaires, voir par. 40 ci-dessous) (voir A/71/5 (Vol. II), chap. II, par. 69 et 70). Pour l'exercice 2016/17, le Comité consultatif note, sur la base des informations qui lui ont été fournies, que les dépenses effectives au titre des consultants s'établissaient à 4,8 millions de dollars au 31 janvier 2017, soit un dépassement de 2,3 millions de dollars par rapport aux crédits approuvés de 2,5 millions de dollars, et que les prévisions de dépenses d'ici la fin de l'exercice étaient estimées à 6 millions de dollars, soit un dépassement de 3,6 millions de dollars (144,4 %). Il a formulé d'autres observations à ce sujet dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en général (A/71/836).

40. Dans son rapport sur l'exécution du budget de la mission, le Secrétaire général indique que l'augmentation des dépenses de 4,9 millions de dollars (soit 247,4 %) pour 2015/16 tient essentiellement au recrutement de 55 consultants (5,4 millions de dollars), appelés à remplacer le personnel dans des zones où les normes minimales de sécurité opérationnelle ne sont pas respectées (voir A/71/630, par. 53). Le Comité consultatif a demandé si des coupes correspondantes dans les ressources avaient été faites au titre du personnel qui devait initialement s'acquitter des tâches concernées pendant la période considérée, mais il n'a pas reçu de réponse. Ayant demandé des précisions, il a reçu du Département de la sûreté et de la sécurité la liste des lieux, en Somalie, où le personnel recruté sur le plan international avait été affecté pendant les périodes 2015/16 et 2016/17 et des endroits où le même personnel s'était rendu dans le cadre de visites sur le terrain (voir annexe I du présent rapport). Il a également été informé par le Département que les risques et les mesures d'atténuation correspondantes faisaient l'objet d'examen réguliers pour les 10 lieux énumérés dans l'annexe I et qu'à l'heure actuelle, l'Organisation jugeait acceptable d'affecter des membres du personnel à ces sites et que ceux-ci pouvaient y résider. De même, selon les dernières évaluations, il était possible d'effectuer des voyages dans les endroits où le personnel se rendait en visite sur le terrain. Cependant, ces déplacements ne sont pas toujours possibles car les risques peuvent varier d'un voyage à l'autre et doivent être évalués au cas par cas.

41. Les ressources demandées au titre des consultants sont estimées à 2 547 500 de dollars pour 2017/18, soit une augmentation de 90 800 dollars (3,7 %) par rapport au montant de 2 456 700 dollars des crédits approuvés pour 2016/17. Le Comité consultatif a demandé des informations sur le nombre de consultants et de vacataires que le BANUS comptait recruter pour 2017/18 par rapport à ce nombre en 2016/17 (voir tableau ci-après). **Prenant note de l'augmentation prévue du nombre de consultants et de vacataires pour 2017/18, le Comité consultatif estime qu'elle n'est pas expliquée dans le projet de budget et qu'elle n'est pas non plus conforme aux « gains d'efficience » qu'il est prévu de réaliser à**

travers la restructuration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du pilier Services, d'après le projet de budget (voir par. 33 ci-dessous).

#### Nombre de consultants et de vacataires pour les exercices 2016/17 et 2017/18

<i>Unité administrative</i>	<i>2016/17</i>	<i>2017/18</i>
Bureau du Directeur	3	–
Cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles	1	–
Ressources humaines	1	1
Génie	1	–
Gestion de l'appui à l'information	2	–
Santé	2	2
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	2	11
Entreposage intégré	–	2
Base de soutien logistique de Mombasa	–	1
Aviation	–	13
Contrôle des mouvements	–	17
Conception et mise en place des infrastructures	1	–
Gestion de l'environnement	1	–
Formation	2	5
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>52</b>

42. Le Comité consultatif a fait des observations sur le manque de clarté concernant les fonctions respectives et les lieux d'activité du personnel, des consultants et des vacataires (voir par. 33 ci-dessus). De plus, il note que les dépenses prévues au titre des consultants et des vacataires ne sont pas limitées aux ressources prévues à la rubrique Consultants du budget mais sont également inscrites à d'autres rubriques de la catégorie Dépenses opérationnelles. Il compte que des informations complètes sur toutes les catégories de personnel ne relevant pas du BANUS, y compris les consultants, les vacataires et le personnel fourni au titre de contrat avec des tiers, auront été dûment communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget pour 2017/18. Le Comité est d'avis que ces informations détaillées devront être fournies dans les futurs projets de budget du BANUS.

43. Compte tenu de l'augmentation des ressources demandées au titre du personnel civil et des consultants pour 2016/17 et des gains d'efficacité qui doivent être réalisés grâce à la restructuration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du pilier Services, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées (2 547 500 dollars) au titre des consultants pour l'exercice 2017/18 soient réduites de 20 % (509 500 dollars).

#### Voyages

44. Conformément aux observations du Comité des commissaires aux comptes sur les tendances manifestes à recourir aux réaffectations des ressources à la rubrique

Voyages (voir par. 8 ci-dessus), un dépassement des crédits d'un montant de 1 245 000 dollars (51,7 %) a été indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (voir A/71/630). Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que les dépenses effectives au titre des voyages s'établissaient à 1 823 000 dollars au 31 janvier 2017 (soit 69 % du montant alloué pour les sept premiers mois de l'exercice) et que les prévisions de dépenses entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 juin 2017 étaient estimées à 826 000 dollars (31 %), ce qui laisserait un solde nul sur le montant de 2 649 500 dollars approuvé au titre des voyages pour l'exercice en cours. **Le Comité consultatif reviendra sur cette question dans son examen de l'exécution du budget du Bureau d'appui pour 2016/17.** Il a formulé d'autres observations à ce sujet dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en général (A/71/836).

45. Il est indiqué que le dépassement des crédits au titre des voyages pour l'exercice 2015/16 s'explique principalement par le fait que les voyages effectués dans le cadre de visites sur le terrain ont été plus longs que prévu, pour les raisons suivantes : a) il n'a pas été possible de déployer suffisamment de personnel dans les secteurs en raison de l'insécurité; b) il a fallu assumer la charge de travail du personnel en congé de détente (voir A/71/630, par. 54). Le Comité consultatif a demandé si les dépenses au titre du personnel avaient pu être réduites et a été informé que cela n'avait pas été possible car 60 à 70 % des voyages concernés avaient duré moins de sept jours. Selon le Secrétariat, il ne sera possible de réaliser, à l'avenir, des économies au titre des frais de voyage que si de nouveaux locaux conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile sont mis à disposition du personnel. **Notant les progrès réalisés dans la construction de camps de secteur pendant l'exercice 2016/17 (voir par. 48 b) ci-dessus), le Comité attend avec intérêt les prochaines informations qui lui seront communiquées sur l'évolution du déploiement du personnel du BANUS sur le terrain.**

46. Pour l'exercice 2017/18, le montant des ressources prévues pour les voyages s'établit à 2 648 000 dollars, soit une diminution de 1 500 dollars (0,1 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2016/17. En ce qui concerne l'application de la politique d'achat anticipé des billets d'avion, le Comité consultatif note, d'après les informations qu'il a reçues en réponse à ses questions, que le BANUS montrait un taux d'application extrêmement bas (10 %) pour l'exercice 2015/16, ce taux s'étant quelque peu amélioré (29,3 %) pendant les six premiers mois de l'exercice 2016/17. **Le Comité consultatif rappelle que, comme l'a demandé l'Assemblée générale, les billets doivent être réservés et achetés 16 jours avant le début du voyage officiel (voir A/70/742, par. 151 et 152). Il est également d'avis que le BANUS devrait regrouper les voyages nécessaires et envisager d'autres moyens de communication. Le Comité recommande donc une réduction de 25 % (662 000 dollars) des ressources demandées (2 648 000 dollars) au titre des voyages pour 2017/18.**

### **Projets de construction**

47. Un montant total de 110 991 900 dollars est demandé au titre des installations et infrastructures pour l'exercice 2017/18, ce qui représente une augmentation de 12 463 800 dollars (12,6 %) par rapport au crédit ouvert (98 528 100 dollars) pour l'exercice 2015/16. Il est indiqué que l'augmentation des crédits demandés est principalement imputable : a) aux services d'architecture et de démolition

(12,5 millions de dollars) en raison essentiellement de l'augmentation du nombre de projets de construction prévus; b) aux services d'entretien (4,8 millions de dollars), en raison principalement de l'inclusion de services supplémentaires et de nouveaux sites dans les contrats d'entretien (voir A/71/788, par. 97).

48. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les informations ci-après sur les retards enregistrés par les projets de construction pendant les exercices 2014/15 et 2015/16 et des progrès accomplis pendant la période 2016/17 :

a) Imprévus et retards pendant les exercices 2014/15 et 2015/16 : i) Les projets de construction n'ont pas pu commencer comme prévu à Kismayo et Johar car les autorités locales ont remis les terrains concernés avec retard; ii) des incidents liés à la sécurité sur les chantiers ont empêché l'accès aux sites de construction; iii) des incidents liés à la sécurité sont survenus sur d'autres sites en cours d'utilisation et ont entraîné le recours immédiat aux ressources prévues pour les constructions sur des terrains éloignés pour parer à des priorités urgentes sur les sites où les problèmes de sécurité étaient devenus importants; iv) des retards dans le lancement et l'exécution de projets ont été causés par des entrepreneurs peu performants et une faible participation des entreprises au processus de passation de marchés de l'Organisation des Nations Unies; v) les ressources demandées aux pays contributeurs pour effectuer des forages n'ont pas été disponibles comme il était prévu et la négociation d'accords et la mobilisation d'unités militaires ont pris plus de temps que prévu;

b) Progrès réalisés dans l'exécution des projets de construction durant l'exercice 2016/17 : i) Les travaux de construction dans les camps des secteurs de Doblî, Baidoa et Beledweyne étaient près d'être achevés en juin 2017; ii) les problèmes fonciers à Johar et Kismayo ont été réglés et les projets de construction ont commencé, la prévision du taux d'achèvement à la fin de l'exercice 2016/17 étant de 40 %; iii) une lettre d'attribution pour une unité militaire de forage de puit a été signée en décembre 2016 et il était prévu que le puit soit pleinement opérationnel d'ici à juillet 2017; iv) des progrès ont été réalisés dans l'acquisition de services de construction pour la nouvelle base de soutien logistique de Mombasa (voir par. 50 et 51 ci-dessous) et l'attribution du contrat était attendue dans le courant du premier trimestre de l'exercice 2017/18. À sa demande, le Comité a reçu un tableau des ressources approuvées et effectives pour les projets de construction depuis l'exercice 2014/15 (voir annexe II du présent rapport).

**49. Le Comité consultatif rappelle que des retards avaient été enregistrés dans les travaux de construction menés pendant les exercices précédents et n'est pas convaincu que l'augmentation des ressources demandées de 12,5 millions pour 2017/18 repose sur une planification réaliste. Il recommande par conséquent que les ressources demandées au titre des projets de construction soient réduites de 50 % (6,25 millions de dollars) pour l'exercice 2017/18.**

#### **Base de soutien logistique de Mombasa**

50. Ayant demandé des précisions sur la planification et les projets prévus pour la Base de soutien logistique de Mombasa, le Comité consultatif a été informé que la Base d'appui actuelle avait été établie lorsque le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie avait été implanté au Kenya en 2009 et qu'elle était installée dans un entrepôt loué au titre d'un bail commercial, qui n'offrait qu'un espace limité pour une expansion éventuelle. Son coût actuel de

fonctionnement, bail compris, est d'environ 3 millions de dollars par an. Le BANUS a formulé son projet de nouvelle base de soutien logistique à partir de plusieurs paramètres : a) le besoin de maintenir un stock de réserve à Mombasa, et donc d'acquérir un plus grand espace de stockage, suite à la perte du stock et des biens laissés sur place, sans surveillance, lors de l'évacuation effectuée en Somalie et à la décision de limiter les risques de perte en répartissant l'inventaire sur différents sites; b) une analyse coûts-avantages qu'il a réalisée en 2014 en raison de l'élargissement de son mandat, des limitations spatiales sur le site actuel et de préoccupations en matière de sécurité. À la suite de l'octroi par le pays hôte d'un bail sans coût, il a été décidé de poursuivre la construction d'une nouvelle base à l'aéroport international de Mombasa. D'après le Secrétariat, la planification et la conception de la nouvelle base ont été achevées au début de 2016 et le processus de passation des marchés a été lancé et devrait se conclure en juillet 2017, la construction devant être menée à bien en 18 à 24 mois (2019). Le coût total de la nouvelle base a été estimé à 15 millions de dollars. La phase I du projet comprenait la construction du mur d'enceinte (achevée) et le remplacement d'un bâtiment pour l'autorité aéroportuaire kényane (en cours), et la phase II comprenait le commencement des travaux majeurs de construction durant l'exercice 2017/18. La nouvelle base devait être dotée d'un espace d'entreposage d'environ 3 400 mètres carrés, d'un espace de stockage pour 1 000 conteneurs de 20 pieds et de postes de travail pour 150 membres du personnel, ainsi que de locaux pour 50 membres supplémentaires du personnel et consultants qui n'auraient pas besoin d'un poste de travail permanent (la base actuelle peut accueillir environ 50 membres du personnel et jusqu'à 30 vacataires). Le Comité a été informé qu'après l'achèvement de la nouvelle base en 2019, le bail de la base actuelle serait résilié et la base actuelle serait close.

51. Le Secrétaire général indique que, durant l'exercice 2016/17, il est prévu de transférer un grand nombre de postes du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement de Nairobi à Mombasa. Toutefois, à la suite d'une évaluation des risques de sécurité, il a été recommandé de ne pas augmenter l'effectif maximal du personnel affecté à Mombasa. Une réévaluation de la situation en matière de sécurité sera effectuée après les élections au Kenya en août 2017 et le déménagement sera réalisé de façon progressive, en fonction de la disponibilité et l'adéquation des locaux (voir A/71/788, par. 35 et 59). Ayant demandé des précisions sur l'effet qu'aura le retard enregistré dans le déménagement prévu à Mombasa, le Comité consultatif a été informé que des crédits avaient été demandés, dans le projet de budget pour 2016/17, pour l'installation du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement à Mombasa. S'il est vrai que le déménagement à Mombasa devrait avoir des effets positifs sur les opérations du BANUS car le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement serait regroupé sur un seul site au Kenya, l'impossibilité actuelle d'installer tout le personnel au même endroit n'a pas de conséquences notables parce que la plupart des fonctions concernées ne dépendent pas d'un site particulier. Les mécanismes de communication et de coordination doivent cependant être renforcés entre les deux sites. **Le Comité consultatif espère que le renforcement de la communication et la coordination entre les services du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement situés à Nairobi et Mombasa n'entraînera pas de hausse des dépenses au titre des voyages.**

### **Budgétisation des dépenses en carburant**

52. D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note qu'une diminution de 17 186 900 dollars (54,3 %) au titre du carburant, de l'huile et des lubrifiants est proposée à la rubrique Transports terrestres pour l'exercice 2017/18, en raison de la baisse du prix du litre de carburant (0,63 dollar, contre 1,07 dollar budgétisé pour 2016/17) et de la réduction du volume de carburant nécessaire (14,7 millions de litres, contre 19,6 millions de litres pour 2016/17). Ayant demandé dans quelle mesure cette proposition était réaliste, le Comité a été informé que le BANUS avait recalculé la répartition de la consommation de carburant selon qu'elle concernait les véhicules (consommation passée de 60 % à 40 %) ou les groupes électrogènes (consommation passée de 40 % à 60 %) afin de prévoir la répartition des dépenses de façon plus réaliste pour l'exercice 2017/18. D'après le BANUS, le fait que la consommation des groupes électrogènes ait augmenté et représente 60 % de la consommation totale n'a pas entraîné d'augmentation des ressources nécessaires au titre du carburant, de l'huile et des lubrifiants à la rubrique Installations et infrastructures car le prix du litre et les frais de gestion du carburant ont baissé. **Le Comité consultatif se demande sur quelle base repose cette nouvelle ventilation de la consommation, répartie entre véhicules et groupes électrogènes, car elle ne semble pas refléter les volumes réels de carburant consommé.**

### **Gestion du carburant**

53. En ce qui concerne la gestion du carburant et le déploiement du système électronique de gestion des carburants au BANUS, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le système n'avait pas encore été déployé mais que le matériel nécessaire avait été reçu à Mombasa et serait envoyé et installé à Mogadiscio. Le Bureau était en train de créer un groupe de travail chargé de collaborer avec les parties prenantes afin de préparer l'installation du système et il était prévu que les préparatifs permettent le déploiement du système pendant le premier trimestre de l'exercice 2017/18. Le Comité a également été informé, à sa demande, qu'aucun cas de fraude au carburant n'avait été signalé et par conséquent aucune perte à ce titre pour le BANUS durant la période en cours.

54. Le Comité consultatif note, sur la base du projet de budget, que le BANUS gère la distribution et le stockage de 48,3 millions de litres de carburant (12,0 millions de litres pour les opérations aériennes, 50 920 litres pour les transports maritimes ou fluviaux, 14,7 millions de litres pour les transports terrestres et 21,5 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants, à des points de distribution et dans des installations de stockage répartis sur neuf sites (voir A/71/788). **Le Comité consultatif compte donc que le BANUS intensifiera ses préparatifs en vue du déploiement du système électronique de gestion des carburants, afin de réaliser des gains d'efficacité dans sa planification et sa consommation du carburant et d'améliorer le contrôle et l'analyse de son inventaire ainsi que l'établissement de rapports y afférents. Le Comité compte que le Secrétaire général lui exposera les gains d'efficacité qui doivent être réalisés grâce à la mise en œuvre du système, dans son projet de budget pour 2018/19.**

## Opérations aériennes

55. La flotte aérienne du BANUS se compose à l'heure actuelle de cinq hélicoptères militaires, sept hélicoptères commerciaux, quatre avions et trois avions de réserve. Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes pour 2017/18 s'élève à 83 126 400 dollars, soit 10 771 200 dollars (14,9 %) de plus que le crédit d'un montant de 72 355 200 dollars ouvert pour l'exercice 2016/17. Cette augmentation s'explique principalement par : a) l'acquisition d'un nouvel hélicoptère militaire par le biais d'une lettre d'attribution; et b) le renouvellement, à un coût supérieur, des contrats concernant trois avions (ibid. par. 99). La MANUSOM et le BANUS partageront deux avions et deux hélicoptères, à hauteur de 30 % et 70 % respectivement (ibid. par. 14 et 99).

56. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que l'augmentation de 4 millions de dollars associée au renouvellement des contrats concernant les avions était principalement due au remplacement du Boeing 737-400, d'une capacité de 72 passagers, par le Boeing 737-800, d'une capacité de 174 passagers. Selon le BANUS, ce remplacement était nécessaire en raison de la multiplication des mouvements de personnel sur la ligne Nairobi-Mogadiscio ainsi que pour appuyer la relève des contingents et du personnel de police de l'AMISOM. Toutefois, le Comité note que, d'après les informations qu'il a obtenues après avoir demandé des précisions, le nombre de passagers moyen par vol était de 47 en 2016 (avec au minimum 40 passagers et au maximum 59 passagers), soit beaucoup moins que la capacité d'un Boeing 737. En outre, en ce qui concerne les catégories de passagers à bord des vols du BANUS, le Comité note qu'en 2016, sur un total de 63 487 passagers, 41 243 (65 %) étaient des membres du personnel du BANUS/de la MANUSOM, 4 829 (7,6 %) étaient des membres du personnel des organismes des Nations Unies et 17 415 (27 %) n'appartenaient pas au personnel des Nations Unies (voir A/71/809, annexe VIII. B). Après avoir demandé pour quelle raison aucun remboursement n'avait été perçu pour les frais de voyage des passagers qui n'étaient pas des membres du personnel des Nations Unies, le Comité a été informé qu'il s'agissait de partenaires du BANUS et de la MANUSOM, qui les aidaient à s'acquitter de leur mission, et notamment de membres du personnel gouvernemental et diplomatique (parrainés par le BANUS), de membres de l'AMISOM, de l'Armée nationale somalienne ou d'autres organisations internationales et de fournisseurs du BANUS. Le Comité a aussi été informé que les passagers qui n'appartenaient pas au système des Nations Unies et qui n'étaient pas parrainés par la MANUSOM voyageaient seulement s'il y avait de la place et que leur présence à bord n'entraînait pas de frais supplémentaires pour le BANUS. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le Bureau des affaires juridiques avait sensiblement avancé dans son examen des questions du transport de passagers n'appartenant pas au système des Nations Unies sur des vols de l'ONU et du recouvrement des coûts, notamment du point de vue de la responsabilité, l'admission de tiers à bord des avions posant un certain nombre de problèmes sur le plan juridique. À l'issue de consultations avec les assureurs, un accord initial avait été conclu prévoyant que pour maintenir droit à la protection garantie par la politique d'assurance des tiers dans le cadre des opérations aériennes des Nations Unies, les frais facturés aux tiers devaient être des « frais administratifs » ou correspondre à un « arrangement de partage des coûts/recouvrement des coûts ». L'objectif étant de mettre au point une politique claire et cohérente applicable dans toutes les missions en définissant : i) les catégories de tiers qui peuvent être

embarqués à bord d'un avion de l'ONU et lesquels parmi eux peuvent voyager gratuitement; et ii) la méthode de calcul de ces frais, tout en limitant au maximum les risques et la responsabilité de l'ONU. L'examen devait être achevé dans les deux mois. Compte tenu des conseils donnés par le Bureau des affaires juridiques et des conclusions du Bureau du Contrôleur, l'Administration mettrait au point et publierait des directives à l'intention des missions de maintien de la paix. Le Comité a également fait part de ses observations et recommandations au sujet du recouvrement des coûts dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

**57. Compte tenu du fait qu'en 2016, le nombre de passagers était nettement inférieur à la pleine capacité de l'avion et que seulement 65 % des passagers sur les vols du BANUS venaient du Bureau et de la MANUSOM, le Comité consultatif ne voit pas l'intérêt pour le BANUS d'engager des dépenses supplémentaires en acquérant un nouvel appareil qui pourrait accueillir encore plus de passagers. En outre, le Comité est d'avis que le BANUS devrait se faire rembourser par les passagers qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies, comme le font déjà à des degrés divers plusieurs missions de maintien de la paix<sup>2</sup>. En outre, le Comité note qu'alors même que les crédits disponibles au titre des services ont été largement sous-utilisés pour l'exercice 2015/16 (le montant alloué était de 4 298 800 dollars et celui des dépenses de 372 800 dollars) et en 2016/17 (le montant alloué était de 2 717 000 dollars et celui des dépenses de 2 200 dollars seulement au 31 janvier 2017), un montant de 3 236 900 dollars (soit une augmentation de 519 900 dollars, ou 19,1 %) est malgré tout demandé pour l'exercice 2017/18. Le Comité est donc d'avis que les ressources demandées au titre des avions et services soient maintenues au niveau de l'exercice 2016/17 et recommande de réduire de 5 millions de dollars l'augmentation des ressources proposée (d'un montant de 10 771 200 dollars) au titre des opérations aériennes pour l'exercice 2017/18.**

### **Communications**

58. Le montant des ressources demandées au titre des communications pour 2017/18 s'élève à 29 783 100 dollars, soit 621 100 dollars (2,1 %) de plus que le crédit ouvert pour l'exercice 2016/17, d'un montant de 29 162 000 dollars. L'augmentation des ressources nécessaires, imputable principalement aux communications par réseaux commerciaux (0,8 million de dollars) et aux pièces de rechange (0,2 million de dollars), est en partie compensée par la diminution des dépenses au titre de l'achat de pièces de matériel de transmissions (0,5 million de dollars) (A/71/788, par. 101). Le Comité note que d'après les renseignements qui lui ont été communiqués pour l'exercice 2016/17, les dépenses s'élevaient à 18,3 millions de dollars au 31 janvier 2017 et que le montant des prévisions de dépenses était de 24,9 millions de dollars à la fin de l'exercice en cours, soit une sous-utilisation de crédits de 4,3 millions de dollars (14,6 %). **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits attendue pour l'exercice en cours et de l'augmentation des dépenses prévues pour 2017/18, le Comité consultatif recommande que les ressources proposées au titre des communications pour l'exercice 2017/18 soient réduites de 2 millions de dollars.**

<sup>2</sup> MONUSCO, MINUAD, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et FISNUA.

## Informatique

59. Un crédit de 11 834 200 dollars est demandé au titre de l'informatique pour l'exercice 2017/18, ce qui représente une augmentation de 3 229 400 dollars (soit 37,5 %) par rapport au crédit de 8 604 800 dollars ouvert pour l'exercice 2016/17. L'augmentation proposée s'explique par : a) l'acquisition de matériel (2,4 millions de dollars), en raison principalement de la nécessité de procéder à des achats ponctuels de matériel de communications par satellite adapté aux solutions à faible latence et haut débit et de remplacer des radios portatives qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile; b) l'achat de logiciels et de licences, les redevances et les frais de location de logiciels (0,5 million de dollars), du fait essentiellement de l'augmentation du nombre d'ordinateurs et de licences nécessaires compte tenu de l'augmentation des effectifs (en raison de l'effet-report des 112 nouveaux postes approuvés pour l'exercice 2016/17) (ibid., par.102).

60. En ce qui concerne l'achat de logiciels et de licences, les redevances et les frais de location de logiciels, le Comité consultatif note qu'outre le dépassement de crédit de 4,5 millions de dollars, soit 3 000 %, pour l'exercice 2015/16, une augmentation de 486 000 dollars (934,6 %) est demandée pour l'exercice 2017/18. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des dépenses pour l'exercice 2015/16 s'expliquait principalement par l'inclusion dans les achats de nouveau matériel, des logiciels et licences (par exemple en ce qui concerne la sécurité physique, les licences de gestionnaire d'appels, les fonctionnalités du centre de liaison et la répartition mobile) qui avaient été inscrits au budget à la rubrique Achat de matériel. Quant à l'augmentation proposée pour l'exercice 2017/18, les ressources demandées s'expliquent essentiellement par l'augmentation du nombre d'ordinateurs et de licences nécessaires compte tenu de l'augmentation des effectifs (approuvée pour 2016/17) et par la budgétisation de nouveaux achats d'ordinateurs à cette rubrique. **Le Comité consultatif prend note des augmentations tenant à l'achat de logiciels et de licences, aux redevances et aux frais de location de logiciels pour 2015/16 et 2017/18. Le Comité compte étudier les ressources demandées au titre de l'informatique à la faveur de son examen du projet de budget pour l'exercice 2018/19.**

## Services médicaux

61. Un crédit de 25 149 900 dollars est demandé au titre des services médicaux pour l'exercice 2017/18, ce qui représente une augmentation de 4 908 400 dollars (soit 24,2 %) par rapport au crédit de 20 241 500 dollars ouvert pour l'exercice 2016/17. Le Comité consultatif note que le montant des dépenses pour l'exercice 2015/16 s'élevait à 10 989 300 dollars, sans compter les frais d'évacuation sanitaire comptabilisés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers (voir A/71/630, par. 61; et par. 63 ci-dessous) et que, pour la période en cours, les dépenses de 8 821 000 dollars au 31 janvier 2017 ne tiennent pas compte d'un montant de 0,9 million de dollars correspondant aux frais d'évacuation sanitaire qui ont de nouveau été comptabilisés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers. Le Comité rappelle que le BANUS n'avait pas comptabilisé les frais d'évacuation sanitaire à la bonne rubrique pour l'exercice 2014/15 (voir A/70/587, par. 53). **Notant que les frais d'évacuation sanitaire du BANUS ont été incorrectement comptabilisés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers pour les exercices 2014/15, 2015/16 et 2016/17, le Comité consultatif craint que ces erreurs de comptabilisation et ces**

**incohérences n'empêchent de procéder à une comparaison et une analyse correctes de la structure des dépenses.** Le Comité a également fait part de ses observations et recommandations à ce sujet dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

62. L'augmentation des crédits demandés, d'un montant de 4 908 400 dollars, est imputable principalement à un contrat d'évacuation sanitaire aérienne qui prévoit une équipe de 16 membres, du matériel, des fournitures, des médicaments et des consommables (voir A/71/78, par. 103). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé de ce qui suit : a) l'augmentation des projections budgétaires pour l'exercice 2017/18 était due à un contrat d'évacuation sanitaire aérienne qu'avait passé le BANUS et qui prenait effet à partir de juillet 2016 (le Service de la lutte antimines de l'ONU avait géré et financé le contrat précédent jusqu'en juin 2016). Outre les dispositions incluses dans le contrat passé avec le Service de la lutte antimines, le nouveau contrat conclu par le BANUS prévoyait la fourniture de tout le matériel médical, les médicaments et les consommables dont l'équipe d'évacuation sanitaire aérienne pouvait avoir besoin; c'est pourquoi il serait d'un montant supérieur à celui du contrat géré par le Service de la lutte antimines lors des exercices antérieurs; b) 16 membres de l'équipe d'évacuation sanitaire aérienne seraient déployés: deux ambulanciers de l'équipe seraient stationnés dans chacun des six centres d'évacuation sanitaire (Dobli, Baïdoa, Beledweyne, Johar, Kismayo et Baledogle) et quatre membres du personnel seraient stationnés à Mogadiscio (principal centre d'évacuation et de transit des patients). Les membres de l'équipe seraient chargés d'évacuer les patients vers des installations médicales de niveau III ou IV à l'étranger. **Compte tenu du fait que le nouveau contrat d'évacuation sanitaire aérienne conclu par le BANUS a pris effet en juillet 2016, et au vu des sous-utilisations de crédits constatées ou prévues pour l'exercice 2016/17, le Comité consultatif ne voit rien qui justifierait l'augmentation proposée pour les services médicaux pour l'exercice 2017/18.**

63. Le Comité consultatif a également noté que le crédit ouvert au titre des évacuations sanitaires avait été sous-utilisé pendant l'exercice et il a donc souhaité savoir pour quelle raison des ressources supplémentaires étaient demandées dans le projet de budget et il a demandé que lui soient communiqués les frais d'évacuation sanitaires réels pour les exercices 2013/14, 2014/15, 2015/16 et 2016/17. Le Comité a été informé que le coût réel des évacuations sanitaires vers des installations médicales de niveaux III et IV hors de Somalie s'était établi à 2,1 millions de dollars pour l'exercice 2013/14, 3,2 millions de dollars pour l'exercice 2014/15, et 3,8 millions de dollars pour l'exercice 2015/16. Pour l'exercice 2016/17, un montant de 0,9 million de dollars avait été engagé au 31 décembre 2016, puisqu'il y avait eu moins de blessés parmi les soldats de l'AMISOM et donc moins d'évacuations sanitaires à l'étranger. Le Comité a été informé que la situation était fluctuante et pouvait changer à tout moment pendant le reste de l'exercice.

64. Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources demandées, d'un montant de 916 700 dollars, au titre des fournitures médicales en 2017/18 tient au nombre plus important de médicaments et consommables nécessaires pour les hôpitaux de niveau I et II, ainsi qu'à l'augmentation du crédit prévu pour la vaccination des militaires et des membres de la police qui auraient été déployés sans être vaccinés. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que comme c'était aux pays fournisseurs de contingents qu'il incombait de vacciner les soldats, les équipes de l'Union africaine vérifiaient avant leur

déploiement que leurs vaccins étaient à jour conformément au mémorandum d'accord qu'elle avait signé avec les pays fournisseurs de contingents. Toutefois, conformément à la résolution du Conseil de sécurité 2245 (2015) et aux règles et règlements des Nations Unies concernant l'appui médical et le remboursement du matériel appartenant aux contingents, si les soldats étaient déployés dans la zone de la mission sans les vaccins requis, le BANUS était tenu de fournir les vaccins pour le compte des pays fournisseurs de contingents, qui devraient le rembourser selon le principe du recouvrement des coûts. Le BANUS avait donc prévu un montant de 901 100 dollars au titre des vaccins dans son projet de budget pour 2017/18. **Puisqu'il est de la responsabilité des pays fournisseurs de contingents d'assurer la vaccination des soldats de l'AMISOM et que tout vaccin qui serait mis à disposition par le BANUS devrait être remboursé sur la base du recouvrement des coûts, le Comité consultatif est d'avis que le montant considéré de 901 100 dollars ne soit pas inclus dans le crédit ouvert au titre des fournitures médicales pour le BANUS.**

65. Compte tenu des renseignements qui lui ont été communiqués (voir également par. 61 et 63 ci-dessus), le Comité consultatif prend note de la sous-utilisation des crédits au titre des services médicaux pour les exercices 2015/16 et 2016/17, comme suit : a) pour 2015/16, le montant total des dépenses s'est élevé à 14,8 millions de dollars (dont 3,8 millions de dollars comptabilisés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers) alors que le crédit ouvert était de 19,5 millions de dollars; b) pour 2016/17, le montant des dépenses a été estimé à 13 824 000 dollars en fin d'exercice, alors que le crédit ouvert s'élevait à 20,2 millions de dollars (sans compter les frais d'évacuation sanitaire comptabilisés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers). **Compte tenu des commentaires et observations formulés dans les paragraphes 62 à 64 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant prévu au titre des services médicaux soit maintenu pour l'exercice 2017/18 au même niveau que pour l'exercice 2016/17, soit un montant de 20 241 500 dollars (ce qui représente une réduction de 4 908 400 dollars)**

#### **Initiatives dans le domaine de l'environnement**

66. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget pour l'exercice 2017/18 comprenait un montant de 1,5 million de dollars qui servirait à financer la première phase d'un projet lié à l'énergie solaire, notamment a) la conception d'un système hybride photovoltaïque-diesel de production d'énergie (fermes solaires connectées au réseau du BANUS); b) l'achat de panneaux solaires au moyen du contrat-cadre mondial. Les panneaux solaires ne devaient pas être installés avant le début de l'exercice 2018/19. Le Comité a également appris que la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies en faveur de l'environnement permettait d'espérer des résultats considérables, y compris en termes de réduction des émissions et d'économies de carburant, et que ces résultats seraient examinés et donneraient lieu à des estimations, si possible financières, lors de la conception dudit projet. **Le Comité consultatif prend note des avantages que pourrait présenter l'exécution du projet lié à l'énergie solaire et compte qu'ils seront quantifiés et décrits dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19. Compte tenu du fait que les panneaux solaires ne seront installés qu'au cours de l'exercice 2018/19, étant donné la rapidité des progrès technologiques et des avancées accomplies dans leur fabrication, ainsi que de la**

baisse des prix sur le marché, le Comité préconise que l'achat de panneaux solaires soit reporté de l'exercice 2017/18 à l'exercice 2018/19 et recommande donc que le montant des ressources demandées (de 1,5 million de dollars) pour le projet lié à l'énergie solaire pour l'exercice 2017/18 soit réduit d'un montant de 1 320 000 dollars, correspondant à l'achat de panneaux solaires.

67. Par ailleurs, après avoir examiné les questions de gestion de l'environnement au BANUS, le Comité des commissaires aux comptes a relevé plusieurs lacunes et noté que le BANUS devait jouer un rôle dynamique en veillant à donner davantage la priorité aux questions d'environnement (voir par. 8 d) ci-dessus). **Le Comité consultatif compte que le BANUS appliquera les résolutions 69/307 et 70/286 de l'Assemblée générale afin de réduire son impact environnemental global.**

#### Services de la lutte antimines

68. Un crédit de 40,4 millions de dollars est demandé pour l'exercice 2017/2018 pour que, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, dont il abrite les bureaux, le BANUS puisse continuer d'aider l'AMISOM à atténuer les menaces liées aux engins explosifs improvisés au moyen d'unités de soutien à la Mission, d'opérations menées dans les secteurs, de chiens détecteurs d'explosifs et de formations à la neutralisation d'explosifs (voir A/71/788, par. 91). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en Somalie, les engins explosifs improvisés continuaient de représenter une menace en constante évolution et qu'on ne pouvait donc évaluer les progrès accomplis en termes de déminage et dépollution des routes, mais plutôt au regard de l'appui consenti aux pays fournisseurs de contingents pour qu'ils aient les moyens de s'acquitter de leurs mandats et soient prêts à le faire. En ce qui concerne les efforts déployés pour retirer des routes les engins explosifs improvisés, le BANUS a apporté un appui de ce type à l'AMISOM en lui permettant de circuler plus facilement sur les principales voies d'approvisionnement. Le Comité a également été informé que si on compare la situation pendant l'exercice 2015/16 à celle de 2016/17 (de juillet 2016 à février 2017), le nombre d'engins explosifs improvisés rencontrés est passé de 96 à 104 et qu'en raison des progrès techniques, l'AMISOM a pu repérer et désamorcer 48 engins explosifs improvisés au cours de la période en cours, contre 23 pendant l'exercice 2015/16. **Le Comité consultatif compte que le BANUS fournira des informations plus détaillées sur le soutien qu'il a apporté à l'AMISOM et les résultats obtenus dans le domaine de l'atténuation de la menace posée par les engins explosifs improvisés dans les futurs projets de budget.** Le Comité a également fait part de ses observations et recommandations sur la lutte antimines dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836).

69. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 43, 46, 49, 57, 58, 65 et 66 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2017/18 soient approuvés. En outre, des ajustements devraient être apportés au titre des dépenses opérationnelles pour tenir compte des recommandations du Comité concernant les taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international, les administrateurs recrutés sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies, ainsi que de la suppression de 42 postes et emplois de temporaire (voir par. 30 et 35 ci-dessus).**

## V. Conclusion

70. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement du BANUS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/71/630). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé (1 086 900 dollars) et les autres recettes et ajustements (19 031 700 dollars) correspondant à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 soient portés au crédit des États Membres.**

71. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement du BANUS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/71/788). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 24, 30, 35, 43, 46, 49, 57, 58, 65 et 66 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 578 913 400 dollars aux fins du fonctionnement du BANUS pendant l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat du BANUS.**

<i>Documentation</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur l'exécution du budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/630)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/788)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies portant sur l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (<a href="#">A/71/5 (Vol. II)</a>, chap. II)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/71/836)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget du Bureau d'appui des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/742/Add.14)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résolutions 69/306 et 70/285 et de l'Assemblée générale sur le financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résolutions 1863 (2009), 2093 (2013), 2102 (2013), 2124 (2013), 2232 (2015), 2245 (2015) et 2297 (2016) du Conseil de sécurité</li> </ul>

## Annexe I

### A. Lieux d'affectation en Somalie où des membres du personnel international étaient en poste pendant la période 2015/16

Du 1<sup>er</sup> juillet au 25 octobre 2015

Outre Mogadiscio, la capitale fédérale, des membres du personnel international de l'Organisation ont été affectés dans les lieux suivants :

<i>État fédéré</i>	<i>Somaliland</i>	<i>Puntland</i>	<i>Galmudug</i>	<i>Somalie du Sud-Ouest</i>	<i>Djoubaland</i>	<i>HirChébéli</i>
Lieu	Hargeisa	Boosaaso	Gaalkacyo <sup>a</sup>	Baidoa	Dolo	Aucun membre du personnel international
		Garowe			Kismayo	
		Gaalkacyo <sup>a</sup>				

<sup>a</sup> Située à la frontière entre deux États fédérés, Gaalkacyo est une ville dont la partie nord est administrée par le Puntland et la partie sud par le Galmudug.

Du 26 octobre 2015 au 30 juin 2016

Outre Mogadiscio, la capitale fédérale, des membres du personnel international de l'Organisation ont été affectés dans les lieux suivants :

<i>État fédéré</i>	<i>Somaliland</i>	<i>Puntland</i>	<i>Galmudug</i>	<i>Somalie du Sud-Ouest</i>	<i>Djoubaland</i>	<i>HirChébéli</i>
Lieu	Hargeisa	Boosaaso	Gaalkacyo <sup>a</sup>	Baidoa	Dolo	Beledweyne
		Garowe			Kismayo	
		Gaalkacyo <sup>a</sup>				

<sup>a</sup> Située à la frontière entre deux États fédérés, Gaalkacyo est une ville dont la partie nord est administrée par le Puntland et la partie sud par le Galmudug.

### B. Lieux d'affectation en Somalie où des membres du personnel international étaient en poste pendant la période 2016/2017

Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 avril 2017

Outre Mogadiscio, la capitale fédérale, des membres du personnel international de l'Organisation ont été affectés dans les lieux suivants :

<i>État fédéré</i>	<i>Somaliland</i>	<i>Puntland</i>	<i>Galmudug</i>	<i>Somalie du Sud-Ouest</i>	<i>Djoubaland</i>	<i>HirChébéli</i>
Lieu	Hargeisa	Boosaaso	Gaalkacyo <sup>a</sup>	Baidoa	Dolo	Beledweyne
		Garowe			Kismayo	
		Gaalkacyo <sup>a</sup>				

<sup>a</sup> Située à la frontière entre deux États fédérés, Gaalkacyo est une ville dont la partie nord est administrée par le Puntland et la partie sud par le Galmudug.

**C. Villes somaliennes dans lesquelles du personnel international s'est rendu pour mener des missions précises, sous couvert de mesures appropriées d'atténuation des risques contre la sécurité**

<i>État fédéré</i>	<i>Somaliland</i>	<i>Puntland</i>	<i>Galmudug</i>	<i>Somalie du Sud-Ouest</i>	<i>Djoubaland</i>	<i>HirChébéli</i>
Lieu	Aleibadei	Awr Culus CULUS	Caabduwaaq	Balad el-Amiin	Afmadow	Afgoye
	Caynabo	Bacaadweyn	Adado	Berdali	Awdele	Arbiska
	Badhan	Balli Busle	Ceel Buur	Buurhakaba	Bardera	Balad
	Baki	Bandarbeyla	Ceel Jaalle	Ceel Barde	Bur Dubo	Baledogle
	Baligubadle	Birta Dheer	Doussamarib	Daynuunay	Buur Gaabo	Barawe
	Berbera	Bur Tinle	Guri Ceel	Dinsor	Ceel Waaq	Buloburto
	Boorama	Conoco	Hiil Weyne	Janale	Dobli	Buulo Mareer
	Bullaxaar	Dan Gorayo	Hobyo	Kurtunwarey	Faafxadhuun	Adali
	Burco	Eyl		Leego	Garbaharey	Jalalaqsi
	Cadaadlay	Faleyryaale		Mashalaay	Luuq	Jameeco
	Daarasalaam	Galdogob		Qansaxdheere	Ras-Kamboni	Johar
	Dacarbudhug	Garacad		Qoryooley		Mahadday Weym
	Dararweyne	Qardho		Shalaamboot		Mahas
	Dila	Xarfo		Tayeglow		Qorilow
	Duruqsi	Hasbahalle		Wajed		Raga Ceel
	Ceel Afweyn	Hobyo		Wanlaweyne		Warshiikh
	Ceerigaabo	Iskushuban		Houdour		
	Faraweyne	Jiriiban				
	Fiqi Fuliye	Kalabeyr				
	Gebiley	Margaaga				
	Garadag	Qandala				
	Xudun	Qardho				
	Laascanood	Qarhis				
	Loughaya	Salahly				
	Ma Dheera	Sinujiif				

---

<i>État fédéré</i>	<i>Somaliland</i>	<i>Puntland</i>	<i>Galmudug</i>	<i>Somalie du Sud-Ouest</i>	<i>Djoubaland</i>	<i>HirChébéli</i>
	Maydh	Towfiiq				
	Oodweyne	Tukaraq				
	Qoryaley	Uusgure				
	Sabawanaag	Xamxama				
	Salahly	Xarfo				
	Sh.Xasan					
	Gelle					
	Sheekh					
	Xagal					
	Xiis					
	Yagoori					
	Saylac					

---

## Annexe II

## Projets de construction entrepris par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

(En millions de dollars des États-Unis)

Projet	Lieu	État d'avancement (en %)	Date prévue d'achèvement	Motifs de retard	2014/15		2015/16		2016/17		2017/18	Observations
					Montant approuvé	Montant effectif	Montant approuvé	Montant effectif	Montant approuvé	Montant estimé	Montant proposé	
Projets <1 million de dollars					12,4	8,8	6,6	9,9	10,0		0,8	
Projets >1 million de dollars												
Plan-cadre d'équipement (bâtiments en dur)	Mogadiscio (AIM)	60	Décembre 2018	Main-d'œuvre peu qualifiée et évolution des besoins.	1,7	5,5	2,0	6,2	7,3	7,4	4,5	Abandon de la construction en dur au profit de conteneurs pour respecter l'échéance fixée par les normes minimales de sécurité opérationnelles.
Routes et aires de stationnement en asphalte	Mogadiscio (AIM)	40	Septembr e 2017							1,0	2,0	
Camp de transit	Mogadiscio (AIM)	100		Révision des priorités en matière de sécurité.			1,6					Divers besoins à prendre en compte pour le Secteur 1 de l'AMISOM à Mogadiscio.
Construction d'un camp d'évacuation de secteur	Dhobley (Secteur 2)	40	Décembre 2018		4,8	0,7		0,2		2,3	4,5	

Projet	Lieu	État d'avancement (en %)	Date prévue d'achèvement	Motifs de retard	2014/15		2015/16		2016/17		2017/18	Observations
					Montant approuvé	Montant effectif	Montant approuvé	Montant effectif	Montant approuvé	Montant estimé	Montant proposé	
Camp d'évacuation de secteur	Baidoa (Secteur 3)	75	Décembre 2017		4,8	0,8	1,7	0,9		0,8	1,0	
Camp d'évacuation de secteur	Beledweyne (Secteur 4)	70	Décembre 2017		3,0	1,1	1,7	1,5		1,0	1,5	
Camp d'évacuation de secteur	Johar (Secteur 5)	25	Juin 2018	Terrain non disponible jusque là.		0,0	1,7	0,0		3,2	7,0	
Camp d'évacuation de secteur	Kismayo (Secteur 6)	10	Juin 2018 (90%)	Terrain non disponible jusque là.		0,2	1,7	0,0		2,3	7,0	
Creusage de 30 puits	Baidoa (Secteur 3) et Beledweyne (Secteur 4)	5	Juin 2018	Lettre d'attribution signée en décembre 2016.						1,3	2,0	Comptabilisé dans les projets <1 million de dollars pour les périodes 2014/15 et 2016/17.
Services de gestion de projets	Ensemble des sites	70	Juin 2017			0,9		1,5	2,8	1,6	0,5	
Base logistique	Mombasa	5	Juin 2019			0,0	1,5	0,4	1,9	1,7	1,5	Approvisionnement en cours.
Diminutions approuvées						-2,9			-2,2			
<b>Total</b>						<b>23,7</b>	<b>18,1</b>	<b>18,5</b>	<b>20,6</b>	<b>19,8</b>	<b>22,6</b>	<b>32,3</b>

*Abréviations* : AIM : Aéroport international de Mogadiscio; AMISOM, Mission de l'Union africaine en Somalie.